

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00404

Numéro SIREN : 827 684 598

Nom ou dénomination : 2B INVEST

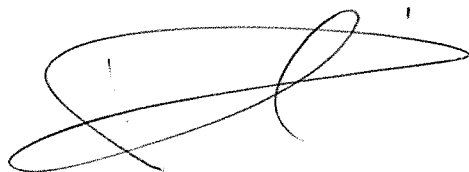
Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 11137

<p style="text-align: center;">SAS 2B INVEST</p> <p style="text-align: center;">Adresse : 1 RUE FRANCOIS RATTO 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN APE : 6820B Siret : 82768459800010</p> <p style="text-align: center;">ETATS FINANCIERS 2017</p>

Période du 09/02/2017 au 31/12/2017

Certifiés conformes le : 14/09/17

Signature :



FIDEXCOM
EXPERTS • COMPTABLES ASSOCIÉS

Villa Bella Donna
213 Avenue Aristide Briand

06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Tél. 04 92 10 58 60

Fax. 04 92 10 58 65

Courriel : secretariat@fidex.fr

Web. www.fidexcom.fr

 **Sommaire**

1. COMPTES ANNUELS	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
2. ANNEXE	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	9
Notes sur le compte de résultat	10

ETATS FINANCIERS

Période du 09/02/2017 au 31/12/2017

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	6 394		6 394
Constructions	206 739	7 815	198 924
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	213 133	7 815	205 318
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	2 543		2 543
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 543		2 543
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	215 676	7 815	207 861
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES	
Capital	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 211
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-3 111
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	191 128
Emprunts et dettes financières diverses (3)	19 843
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	210 971
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	207 861
(1) Dont à plus d'un an (a)	191 128
(1) Dont à moins d'un an (a)	19 843
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	31/12/2017	01/01/1900
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 050	
Chiffre d'affaires net	10 050	
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total I	10 050	
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 134	
Impôts, taxes et versements assimilés	733	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 815	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	10 682	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-632	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	2	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 581	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	2 581	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 579	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-3 211	

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	10 052
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 263
BENEFICE OU PERTE	
	-3 211
<i>(a) Y compris :</i>	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

ETATS FINANCIERS

Période du 09/02/2017 au 31/12/2017

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 207 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 3 211 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 09/02/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100,00 euros décomposé en 10 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	10	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10	10,00

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
Loyer RMFR	7 050
Loyer BJ PATRIMOINE CONSEIL	3 000
TOTAL	10 050

2B INVEST
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100.00 €
SIEGE SOCIAL : 1 RUE FRANCOIS RATTO LE CENTRAL CAP
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
827 684 598 RCS NICE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le trente juin, à dix-huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jonathan BARBERA, propriétaire de	5 parts
- Madame Magali BENEDETTI, propriétaire de	5 parts

soit un total de	10 parts
sur les dix (10) parts composant le capital social.	

Madame Magali BENEDETTI préside la séance en qualité de présidente de la société.
Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.



Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Paraphes	
MB	JB
	

- Quitus à la présidente et au directeur général,
- Examen du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion et déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte s'élevant à 3 210.89 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :


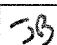
Origine

Résultat 31/12/2017 : (-) 3 210.89 €
Total à affecter : (-) 3 210.89 €

Affectation

Report à nouveau : (-) 3 210.89 €
Total affecté : (-) 3 210.89 €

Le poste « report à nouveau » passe ainsi de 0 euros à 3 210.89 euros.

Paraphes	
MB	JB
	

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce, l'assemblée générale ratifie les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal, lesquels engagements, ainsi repris par la société, sont réputés avoir été réalisés dès l'origine par cette dernière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

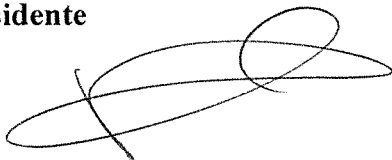
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

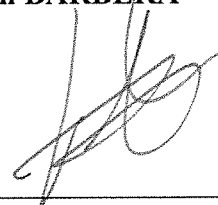
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

Magali BENEDETTI
Présidente



Jonathan BARBERA
Associé



Paraphes	
MB	JB
